

Réf.	2020	2401
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
25.05.2020	02.06.2020	19	19	19

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai, à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle des Marronniers, 2 rue de l'ancienne ferme école à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes** ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, HENNOcq, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG

**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

-----

Mme Eléanore HENNOcq a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES (C.D.E)**

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Administration de la Caisse des écoles est composé comme suit (article III des statuts du 28/11/1998) :

De membres de droit :

- ⚡ Inspecteur départemental de la circonscription
- ⚡ Un membre désigné par le Préfet
- ⚡ Le Maire, Président de droit

De membres élus :

- ⚡ 6 conseillers municipaux élus par le Conseil municipal
- ⚡ 7 membres élus par les sociétaires réunis en Assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés

Les chefs d'établissements y sont également associés.

**Il est rappelé que nul ne pourra être élu membre du Conseil d'administration s'il n'est pas membre adhérent de la Caisse des écoles.**

VU les élections municipales en date du 15 mars 2020,

VU l'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020,

VU les statuts de la Caisse des écoles modifiés et approuvés le 28 novembre 1998 et notamment son article III,

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200528-2401-20-AI Date de télétransmission : 03/06/2020 Date de réception préfecture : 03/06/2020
--

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire les membres au Conseil d'administration de la Caisse des écoles,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** de procéder à l'installation des six membres suivants,

Les membres suivants sont élus :

Monsieur Thierry DEGIVRY (Président)

1. Catherine DUPONT
2. Cécile MAINGONNAT
3. Emmanuel GOBLET
4. Francis FRAPIER
5. Marjorie DELANGUE
6. Séverine ARTUS

 Le Maire  
  
Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20200528-2401-20-AI  
Date de télétransmission : 03/06/2020  
Date de réception préfecture : 03/06/2020